

## Objet de l'Association

### Qui sommes nous ?

GRILOG est le Cluster Isère du logiciel et des services informatiques et regroupe des entreprises, des consultants, des organismes et laboratoires de recherche, des universités, écoles et organismes de formation.

### Une double mission

- Une mission d'intérêt général pour l'ensemble de la filière : fédérer, informer, animer, promouvoir, accompagner le développement et représenter ses acteurs ;
- Une mission d'intérêt particulier pour ses membres de les intégrer dans la réflexion (commissions) et les décisions (bureau), les valoriser (site Internet, Newsletters, Rencontres Networking Business, ...), leur proposer des avantages et des actions spécifiques.

### Les objectifs :

- Donner une plus grande visibilité au logiciel isérois, à ses entreprises et organismes institutionnels ;
- Fédérer les acteurs du logiciel et défendre l'image de marque du logiciel isérois ;
- Favoriser la connaissance mutuelle des entreprises et des institutions du secteur ;
- Faciliter les partenariats technologiques et commerciaux ;
- Accompagner le développement des entreprises ;
- Dynamiser l'emploi dans le secteur et contribuer à l'évolution des cursus de formation.

### Rejoindre l'association, c'est :

- Renforcer un réseau d'acteurs impliqués ;
- Bénéficier de l'expérience et des conseils des membres du réseau ;
- Créer des opportunités d'affaires ;
- Identifier des technologies innovantes et développer des partenariats ;
- Repérer et utiliser des compétences locales ;
- Bénéficier de l'image nationale et internationale à travers GRILOG.

## Critères d'adhésion

- Pour être membre de l'Association, il faut être agréé par le Bureau et acquitter la cotisation annuelle définie par le Bureau.
- Demande d'agrément : toute demande d'adhésion devra être formulée par écrit, via le formulaire ci-dessous, auprès du Président ou du délégué général de l'Association qui la soumettra au Bureau, lequel statuera à la majorité simple des membres présents sans avoir en cas de refus à en motiver les raisons.
- Agrément des membres participants invités : toute demande de participation à titre de membre invité devra être formulée par écrit auprès du Président ou du délégué général de l'Association qui la soumettra au Bureau, lequel acceptera ou refusera la demande sans avoir à en motiver les raisons.

Le montant de la cotisation annuelle est, selon l'effectif national de la société :

De 1 à 9 salariés	250 €
De 10 à 49 salariés	500 €
De 50 à 249 salariés	750 €
250 salariés et plus	1000 €

## Informations de l'adhérent

**Nom de l'entité :** (Envoyer un fichier avec le logo à publier dans l'onglet Membres du site Internet GRILOG)

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tél :

Fax :

Site internet :

@ mail :

Numéro de SIRET(ou UAI pour les laboratoires) :

Code NAF :

Description de l'activité (Sera publié dans l'onglet « Membres » du site Internet GRILOG) :

Liste de mots clefs (Servira à la recherche par mots clefs dans l'onglet « Membres » du site Internet GRILOG) :

**Type de structure :** (Cocher la case correspondante)

- Consultant**
- Entreprise**
- Organisme ou laboratoire de recherche**
- Structure de formation (Université, école, organisme)**

**Dirigeant** (Joindre une carte de visite)

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Fax :

Mobile :

@ mail :

**Contact de l'association au sein de votre entité** (Joindre une carte de visite)

Nom : Prénom :

Fonction :

Tél : Fax :

Mobile : @ mail :

Autorise l'apparition sur le site Internet et les documents de présentation GRILOG du nom et du logo de l'entreprise, de mon nom et ma fonction dans les contacts GRILOG :

 OUI  NON

- Date de création de la société :
- Date d'implantation locale :
- Effectif sur le département : la région : la France :

Le montant de la cotisation annuelle est, selon l'effectif national de la société  
(Cocher dans la première colonne de la ligne correspondante) :

<input type="checkbox"/>	De 1 à 9 salariés	250 €
<input type="checkbox"/>	De 10 à 49 salariés	500 €
<input type="checkbox"/>	De 50 à 249 salariés	750 €
<input type="checkbox"/>	250 salariés et plus	1000 €

Merci de joindre le règlement par chèque à l'ordre de GRILOG.

Je déclare vouloir devenir membre de l'association GRILOG. A ce titre, je reconnais avoir pris connaissance des statuts.

Je m'engage à régler à l'association GRILOG la cotisation annuelle dans le mois qui suivra l'appel à cotisation émis par l'association.

Mon adhésion se poursuivra d'une année sur l'autre par tacite reconduction, sauf démission notifiée préalablement par écrit adressée au Président ou au délégué général de l'association.

Fait à : le :

Prénom, Nom :

Titre :

Signature :

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès de l'administration de l'association